

## Devenir professeur au lycée

Par **Amel Amr**, le **19/11/2016** à **08:20**

Bonjour à toutes et à tous :)

je suis actuellement en L1 droit car j'hésite beaucoup sur le métiers que j'aimerais faire . J'ai faillit aller en fac d'histoire mais la formation n'a pas l'air top ni les débouché ... Je me plais bien en droit et je sens de plus en plus que je dois me tourner vers les métiers de l'éducation notamment professeur dans le secondaire . Cependant je ne sais pas s'il y a moyen avec des études de droits de travailler au lycée .

Que savez vous ? Merci d'avance ;)

Par **LouisDD**, le **19/11/2016** à **09:36**

Salut

Il me semble que des filières techno au lycée enseignent du droit. Mais ce ne sont pas des juristes qui enseignent, Et comme dit notre doyen, avant la fac de droit, On ne fait pas de droit.

Bonne journée

Par **Herodote**, le **19/11/2016** à **10:13**

Bonjour,

Contrairement à ce que dit le Doyen de la fac de droit de LouisDD, il me semble qu'il existe à présent des cours de droit en filière L. Cela étant, il n'existe pas en effet, de CAPES ou d'agrégation du secondaire en droit.

Ce qui en est le plus proche est le CAPES/Agrégation d'économie-gestion et ses différentes variations. Le droit à lui tout seul n'est donc pas adapté même si certaines variations comprennent un programme de droit il me semble. Il sera alors possible d'enseigner le droit, mais la matière principale demeure l'économie.

Les alternatives pour enseigner sont multiples (établissements et prépas privées, TDs...).

Mais la voie royale pour l'enseignement demeure le métier d'enseignant-chercheur qui requiert alors un doctorat et une qualification par le CNU et/ou l'agrégation de droit. Cela étant, il s'agit alors d'enseigner à l'université.

Par **parcourschaotique**, le 19/11/2016 à 16:51

Bonjour

"Cela étant, il s'agit alors d'enseigner à l'université."

Et donc Marianne pourrait ici vous renseigner sur ce point si elle nous lit.

Par **marianne76**, le 19/11/2016 à 18:48

Bonjour

Hérodote a tout dit pratiquement

Pour être en poste à l'université il faut soit être Maître de Conférences soit être professeur.

Pour être MCF il faut comme il l'a indiqué une thèse, la qualification par le CNU, et le recrutement par une faculté ce qui n'est pas toujours facile vu la raréfaction des postes.

Pour être professeur il faut être docteur en droit, et passer effectivement l'agrégation de droit qui a lieu tous les ans mais une fois c'est le droit public une fois c'est le droit privé, on choisit sa fac en fonction de son rang de classement, si on est dernier en général c'est les îles.

Après on trouve aussi des Maîtres de conf associés et ou professeurs associés il s'agit en général d'avocats ou de magistrats mais le statut est temporaire

Temporaire aussi les contractuels ou les ATER

Enfin les vacataires qui font des TD et sont payés à la vacation donc très peu, on y retrouve les étudiants en thèse mais aussi les avocats huissier ou tout autre professionnel qui est intéressé en plus de son travail pour enseigner.

Pour enseigner le droit au lycée effectivement ce n'est pas des juristes qui sont recrutés.

Par **Isidore Beautrelet**, le 20/11/2016 à 08:27

Bonjour

Je remercie encore Marianne pour son explication très claire.

Par **Amel Amr**, le 22/11/2016 à 05:46

Et pour le métier de brigade de la protection des mineurs il y a moyen de passer un concours après la L3?

Sachant que pour l'instant mon niveau n'est pas génial. J'ai obtenu 11 en civil, 13 aussi.

J'essaie de donner le meilleur de moi-même mais difficile d'obtenir les bons résultats à côté ...

Par **LouisDD**, le **22/11/2016** à **08:54**

Salut

Franchement ça va comme niveau, la fac n'est pas le lycée ou la meilleure moyenne culmine proche des 20, là le major ou la major de promo culmine a 15 voir 16, Et très peu sur une promo on ne serait ce que la moyenne, donc si vous êtes à 11 ou 12 c'est vraiment bien !

Après concernant votre question je ne saurais y répondre, mais n'hésitez pas à regarder sur le forum dans la section recherche Si jamais quelqu'un a déjà fait un sujet dessus !

Bonne journée

Par **Herodote**, le **22/11/2016** à **12:43**

Bonjour,

Il n'y a pas de "métier de brigade de la protection des mineurs".

On peut être affecté à cette brigade (à la PJ de Paris par exemple), en tant que gardien de la paix (concours police niveau Bac), lieutenant de police (concours police niveau Bac+3 (mais souvent plus) ou commissaire (concours police niveau Bac+5). Pour ces trois concours les candidats ont maintenant souvent un bac+5 même quand ce n'est pas formellement nécessaire. Il faut envisager également une formation et une préparation spécifique. Le concours de gardien de la paix offre pas mal de places en ce moment il me semble.

Il existe d'autres métiers liés à la protection de l'enfance et notamment ceux d'éducateur (PJJ pour les mineurs délinquants à Bac+2), ou autres (éducateur spécialisé)... Mais on sort alors du domaine du droit même si une formation juridique est loin d'être inutile avant de passer les concours.